



PROJET PEDAGOGIQUE ILE DE RE 2026

1. LE PROJET EDUCATIF

2. LE DESCRIPTIF DU SEJOURS

3. LES VALEURS ET LES OBJECTIFS

4. LA REPARTITION DES TEMPS DANS LA JOURNEE

5. LES RÈGLES EN COLLECTIF

6. LES FICHES PROCEDURES

7. ANNEXES



1. LE PROJET EDUCATIF

Le centre social de la vallée de l'Authre est une association de la loi 1901, créée en 2004. Il intervient sur 7 communes (Crandelles, Jussac, Laroquevieille, Marmanhac, Naucelles, Reilhac et Teissières de Cornet).

Nos intentions éducatives s'inscrivent dans des valeurs de citoyenneté, de respect, de neutralité /protection de l'environnement et d'accès aux loisirs et à la culture pour tous.

Les modalités de mise en œuvre des ACM pour les enfants de 3 à 17 ans porteront sur :

Les accueils extrascolaires pendant les vacances / Les Temps d'activités périscolaires /Les accueils périscolaires du mercredi /Les séjours courts /Les séjours de vacances

Le projet éducatif est axé sur l'action éducative, l'accueil des enfants en situation de handicap et en difficultés ou en fragilité sociale.

Nous porterons une attention particulière aux liens avec l'ensemble des partenaires sur notre territoire, les partenariats associatifs, culturels, les liens interprofessionnels et les collectivités locales. L'implication des collectivités locales met en œuvre la volonté éducative de ces dernières.

Nous travaillerons plus particulièrement sur :

- le développement personnel des enfants : sur le bien vivre en collectivité selon les âges dans le respect des règles.
- la construction de projets de séjours sur la période des vacances scolaires et/ou lors de week-end dans l'objectif de découvrir de nouvelles cultures
- la sollicitation des familles afin de répondre à leurs attentes (garde, accès aux loisirs, aux sports à la culture pour tous)
- le maintien des liens entre les habitants avec une attention particulière sur le renforcement des liens intergénérationnels

Nous porterons une attention particulière à :

- Associer notre public au contexte social et territorial
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de tous
- Accompagner les enfants selon les âges pour qu'ils développent le sens de l'autonomie, de l'investissement, du respect et de la responsabilisation
- Faciliter l'accueil pour répondre aux besoins des enfants en situation de handicap ou avec des troubles de la santé ainsi qu'à leurs familles
- Garantir un accompagnement pour lutter contre les addictions et les comportements dangereux
- Mettre les moyens humains, matériels et financiers en adéquation avec nos orientations éducatives
- Favoriser la continuité éducative mise en place avec le PEDT
- Faire sortir l'ACM de ses « murs » par des animations sur les 7 communes du territoire s'appuyant sur les structures et richesses de notre territoire mais également sur des personnes ressources
- Coordonner des actions partenariales avec le tissu associatif
- Veillez à l'obligation de neutralité de l'équipe d'animation (traiter de façon égale tous les usagers, indépendamment de leurs origines, leur sexe, leurs convictions politiques ou religieuses, et respecter leur liberté de conscience et leur dignité)

Afin d'associer toute l'équipe de séjour à la construction du projet pédagogique, nous avons mis en place la méthodologie suivante :

une réunion avant le séjour environ 2 mois avant pour construire ensemble le projet pédagogique (annexe n°1)

- Un groupe Whats App pour échanger sur la mise en place des activités et la diffusion des informations du séjour

Suite à une évaluation de nos projets pédagogiques sur la structure du centre social de la vallée de l'authre, nous avons convenu d'écrire nos projets sous forme de blasons ce qui nous permet de mieux définir nos valeurs et nos actions.

2. LE DESCRIPTIF DU SEJOUR

Ars-en-Ré est une commune de l'Ouest de la France, située sur l'île de Ré, pôle d'équilibre du canton de l'Île de Ré, faisant partie de l'arrondissement de La Rochelle, dans le département de la Charente-Maritime, en région Nouvelle-Aquitaine. Il existe un comité de jumelage avec la commune de Naucelles qui fait partie des 7 communes de CSIVA.



Le séjour à l'île de Ré est un séjour qui existe depuis 1998 depuis au centre social de la vallée de l'Authre. Grâce au comité de Jumelage d'Ars-en-Ré et Naucelles, le déroulement du séjour se fait parfaitement grâce à une bonne communication.

Cette année le séjour se déroulera du 6 au 12 juillet, avec 24 enfants (10 filles et 14 garçons) et 5 animateurs.

a. Hébergement :

Le camping municipal de la Pointe de Grignon est situé à Ars en Ré sur l'île de Ré. Ce camping familial en bord de mer avec accès direct à l'océan, piscine et pataugeoire (de mai à septembre) et de grands emplacements délimités par des haies.

Plan du camping avec les emplacements (annexe n°2)

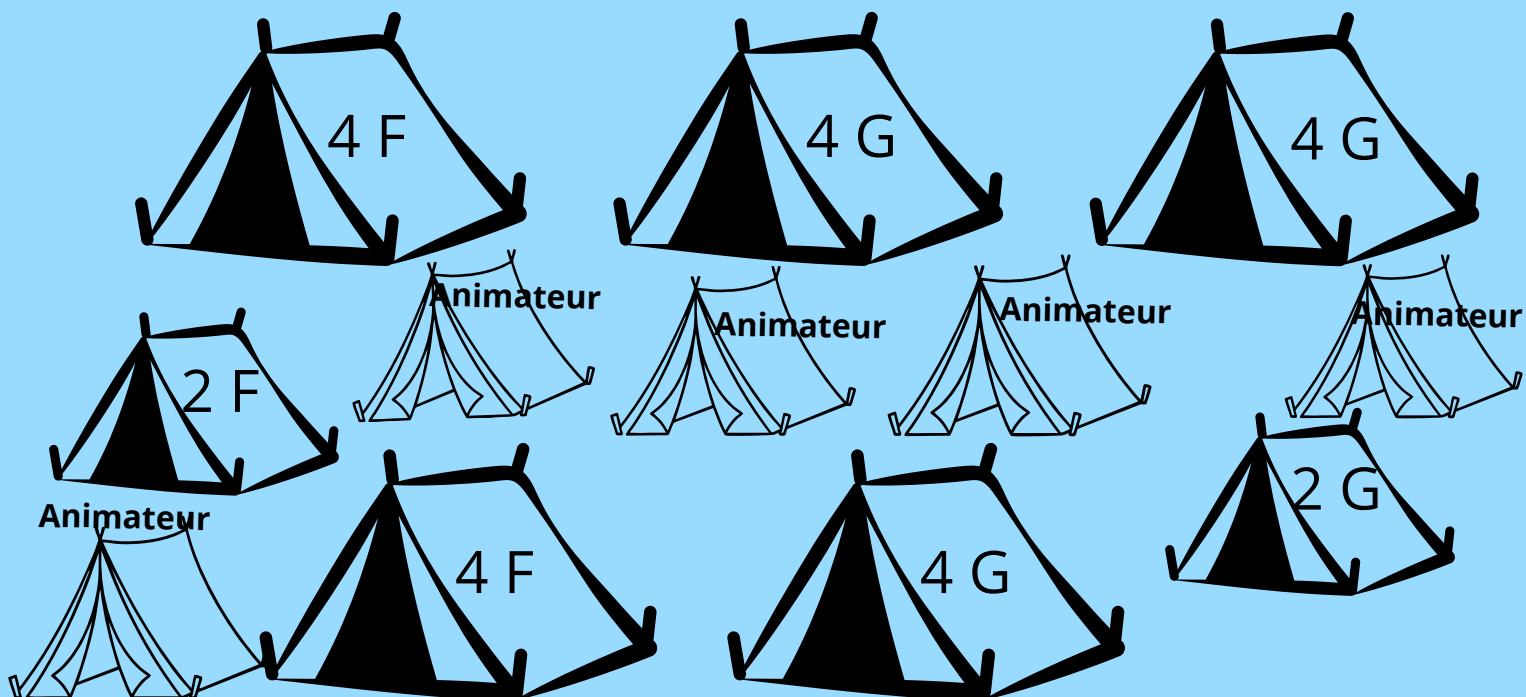


L'hébergement se fait en tentes de 2 à 4 places fournies par le Centre social, le matelas, les duvets seront fournis par les enfants.



UN DES 6 EMPLACEMENTS PREVUS

SHÉMA DE DISPOSITION DES TENTES



VOICI LES ENDROITS AUXQUELLES AURONT ACCÈS LES JEUNES PENDANT LES MOMENTS DÉDIÉS.



LIEUX POUR LES MOMENTS DE TEMPS LIBRE (AIRE DE JEUX, TABLE DE PING-PONG, TERRAIN DE PÉTANQUE, PISCINE)



UN CHAPITEAU SERA MONTÉ PAR LA COMMUNE D'ARS EN RÉ POUR LES ACTIVITÉS ET LES REPAS. LES CHAISES ET LES TABLES SERONT FOURNIS AVEC.

DEUX AUTRES BARNUMS SERONT MONTÉS POUR PERMETTRE D'ÊTRE PROTÉGÉS DU SOLEIL ET EN CAS DE PLUIE.



LIEUX POUR LES MOMENTS DE TEMPS LIBRE (AIRE DE JEUX, TABLE DE PING-PONG, TERRAIN DE PÉTANQUE, PISCINE)

b. restauration

L'objectif principal de ce séjour est de préparer les jeunes à une véritable autonomie, c'est donc pour cela que les enfants vont préparer le menu durant les réunions, ainsi que faire les courses quotidiennement avec un animateur.

Ils se répartiront les tâches pour les missions concernant la restauration (achats des courses, mettre la table, préparer le repas, débarrasser, faire la vaisselle, ranger...) Il a été décidé en réunion avec eux de faire un tableau pour répartir les tâches.

Les animateurs veilleront à ce que les repas soient équilibrés, quantités suffisantes (annexe n°3) et qu'il ne manque de rien (eau, glacières, etc.).

Deux frigos seront réservés pour stocker la nourriture fournie par le camping.



FRIGO POUR CONSERVER LES ALIMENTS FRAIS
avec vérification des températures tous les
jours.

Un des barnums sur l'emplacement cuisine
servira d'épicerie.

Menu réalisé avec les enfants pendant la réunion/ préparation du séjour avec des
fiches pratiques pour respecter le rééquilibrage alimentaire.

Fiche (annexe n°4)

c. Préparation du séjour

Les familles inscrivent les enfants aux séjours en amont, inscriptions à partir du 30 mars avec une priorité aux adhérents du territoire jusqu'au 13 mars.

Par la suite, le directeur contacte par mail toutes les familles afin de proposer une réunion pour la préparation du séjour. La réunion aura lieu le jeudi 11 juin à 18h00.

L'objectif de cette réunion est :

- De présenter l'équipe pédagogique aux enfants et aux parents
- De se présenter une première fois entre eux (les enfants) avant de partir
- Que les enfants soient participatifs à leurs séjours, et donc pouvoir discuter des potentielles découvertes à faire sur l'île, (jeux, activités, réalisation du menu)
- D'informer et de rassurer les parents et enfants présents. De répondre aux questions et de présenter le séjour en intégralité avec les modalités de départ, d'arrivée et d'organisation sur place.

Un jeu de brise-glace (annexe n°5) sera proposé dans cette réunion afin d'entendre les demandes de chacun et l'équipe d'animation veillera à ce que chaque enfant soit écouté et entendu pour s'adapter au mieux sur le séjour.

Durant cette réunion, ils pourront déjà proposer un menu avec la notion d'équilibrage (sur la semaine) à respecté (annexe n°4)

Une fois que cela sera fait, le rôle du directeur sera de mettre en place les idées et de finaliser l'organisation du séjour.

Dans la préparation du séjour, les animateurs prévus sont aussi acteurs et doivent mettre en place des veillées, des activités et évaluer ensemble pendant le séjour les temps proposés.

Une réunion est proposée en amont du séjour le jeudi 28 mai pour permettre aux animateurs d'être acteur du séjour en les blasons ci-dessous, le programme et les activités. (annexe n°6)

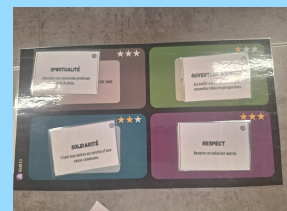
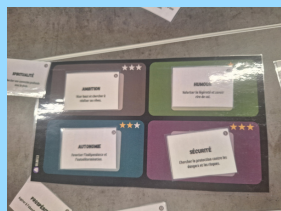
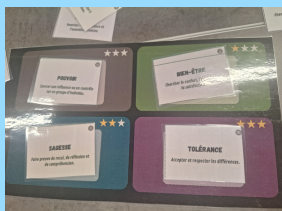
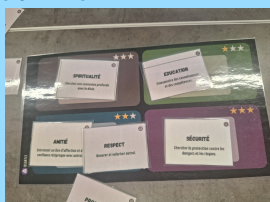
Le directeur est attentif à toutes remarques et demandes des animateurs.

3. LES VALEURS ET LES OBJECTIFS

Lors de la réunion avec les animateurs. Nous avons tous fait un petit jeu pour vérifier et faire connaître nos valeurs à transmettre dans ce séjour. Par la suite, ils ont réalisé le projet pédagogique.

Règles du jeu : plusieurs cartes sont disposées sur la table et chaque animateur doivent classer les valeurs en

1. Pas assez important pour moi
2. Assez important pour toi
3. Très important pour moi
4. Essentiel pour moi



Bien-être, éducation, respect, bienveillance

Objectif général :

Permettre aux enfants de passer des vacances de qualités

➡ Objectifs/opé:

- ➡ Permettre aux enfants de s'amuser
- ➡ Transmettre des notions de bienveillance et d'entraide

➡ Moyens:

- ➡ Mise en place d'activité ludiques, sportives et culturelle
- ➡ Mettre en situation les jeunes pour permettre l'aide collectif

Rôle de l'équipe

- ➡ Écoute et oreille attentive à l'égard des enfants
- ➡ Protection si mis en danger ou mal-être de l'enfant
- ➡ Prendre le temps d'échanger et de dialoguer avec chacun
- ➡ Ouverture à la discussion et au débat
- ➡ Assurer la sécurité des enfants tout au long du séjour

Rôle direction

- ➡ Former l'équipe sur la réglementation
- ➡ S'assurer de la réglementation et assurer la sécurité des enfants et des animateurs.
- ➡ Préparer tout le séjour : réservations, conventions et organisation

Place des enfants

- ➡ Participation, échanges et écoute
- ➡ Respect des règles de sécurité

Place des parents

- ➡ Communication et échanges avec les familles sur ce qui est mis en place lors des réunions de préparation
- ➡ Création d'un groupe Wha'ats app pour l'échange avec les parents et les enfants

Partenaires :

Associations et mairie : Comité de jumelage, Centre de loisirs de Ars-en-Ré

Partenaires commerciaux : cercle nautique ars-en-ré, Balade&Vous, camping Essi Le Grignon, Aquarimum La Rochelle,

Evaluation

- ➡ Observation régulière sur les groupes sur les échanges et les interactions
- ➡ JEU DU RESSENTI : Citron/Fraise / en milieu et à la fin du séjour

Bien-être, éducation, respect, bienveillance

Objectif général :

Développer l'autonomie et concevoir la vie en collectivités

Objectifs/opé:

- ➡ Permettre aux enfants de choisir l'horaire du coucher et du lever avec une fourchette choisi par l'équipe
- ➡ Permettre aux enfants de construire une véritable autonomie tout en gardant l'esprit collectif

Moyens:

- ➡ Proposition d'un tableau des tâches
- ➡ Conception d'un menu équilibré avec les enfants
- ➡ Rotation d'équipes pour aller faire les courses et participer aux tâches quotidiennes

Rôle de l'équipe

- ➡ Valoriser les enfants
- ➡ Faire prendre conscience de l'importance de l'autonomie dans leur vie
- ➡ Proposer des jeux collectifs et de cohésions
- ➡ Faire avec les enfants et pas à la place d'eux

Rôle direction

- ➡ Vérification de ce qui est mis en place et que les règles d'équité et d'équilibrage soient bien respectés
- ➡ Vérification de la réglementation sur l'alimentation, température des frigos et hygiène

Place des enfants

- ➡ Se responsabiliser
- ➡ Prendre confiance en soi et aux autres
- ➡ Participer à la vie sur le camps

Place des parents

- ➡ Faire confiance à son enfant
- ➡ Continuer l'autonomie à la maison

Evaluation

- ➡ Échanges entre enfants après le séjour
- ➡ Retour des parents après avoir retrouvé leur enfant à la maison.
- ➡ Réunion en milieu de séjour avec les enfants lors d'une veillée pour savoir si chacun à trouver sa place ou s'il faut changer un roulement ou une tâche ect...

Bien-être, éducation, respect, bienveillance

Objectif général :

Découvrir la richesse de l'île et respecter son environnement

➡ Objectifs/opé:

- ➡ Permettre aux enfants de s'aventurer dans des lieux propice à la découverte
- ➡ Permettre la découverte des produits locaux et l'apprentissage

➡ Moyens:

- ➡ Location de vélo sur 3 jours pour se déplacer sur Ars-en-Ré
- ➡ Pêche à pied avec une bénévole du comité de jumelage

Rôle de l'équipe

- ➡ Etre force de proposition d'activité en lien avec l'objectif
- ➡ Favoriser la rencontre entre les enfants, les habitants et les commerçants avec un grand jeu

Rôle direction

- ➡ Réservation des activités sur l'île
- ➡ Favoriser et assurer la continuité des liens avec les acteurs et les bénévoles sur place

Place des enfants

- ➡ Etre réceptif à l'environnement
- ➡ Respecter les lieux et les habitants

Place des parents

- ➡ Questionner leurs enfants au retour du séjour

Partenaires :

- ➡ Bénévoles du comité de jumelage
- ➡ Bénévoles des marais salants

Evaluation

- ➡ Nombre de bonne réponses à un quizz sur l'île de Ré

4

LA REPARTITION DES TEMPS DANS LA JOURNEE

7h30 – 9h00 : réveil échelonné

9h00-9h30 : rangement et préparation journée

9h30 – 11h30 : temps d'activités

11h15-12h15 : temps libre ou préparation repas

12h15-13h30 : repas

13h30-14h30 : rangement et temps calme

14h30-16h30 : temps d'activités

16h30-17h00 : goûter

17h00 – 18h30 : temps libre + douche pour ceux qui préparent le repas

18h30 – 19h30 : temps libre + douche + préparation du repas

19h30 : repas

20h30-22h : veillée (jeux, débats, ressenti)

22h00 : dans les tentes

22h30 : extinction des feux

En fonction de la journée des enfants, de leur rythme et besoins, les horaires seront bien entendu flexibles et libres à eux de choisir certains moments pour se reposer.

L'horaire des activités est non négociable. Le reste pourra se négocier en fonction du rythme de l'enfant, de la journée passée et des temps de préparation des repas.

5 LES RÈGLES EN COLLECTIF

Le comportement des jeunes

Les règles de vie du séjour sont basées sur le Respect, l'Écoute et le Partage. Ces règles constituent le cadre d'un bon fonctionnement et du bon déroulement du séjour. Ainsi, il convient de respecter les personnes, les locaux, le matériel et le planning.

En réunion, le 11 juin sera annoncé ce à quoi s'engagent les jeunes pour une prise de conscience.

Les jeunes devront s'engager à :

- Respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement sur : les horaires du réveil et du coucher, les règles de vie au sein du groupe, l'hygiène, les règles de vie collectives basés sur les principes cités juste au-dessus : **respect, écoute et partage.**
- Assister à la réunion de préparation pour finaliser le séjour.
- Avoir des relations cordiales et convenables entre tous. Toute attitude violente, tout langage grossier ou injurieux sera sanctionné.
- Participer d'une manière active à la vie quotidienne et aux activités proposées par les animateurs ou les intervenants extérieurs.
- Respecter le matériel mis à leurs dispositions durant le séjour
- Laisser les locaux propres après leurs passages

Le séjour est mixte. L'ensemble des activités et de la vie quotidienne est mixte. Les garçons seront séparés des filles seulement au moment de la douche et dans les tentes.

Un maximum de 30 euros d'argent de poche par enfant sera autorisé pour le séjour. Étant donné que les repas sont tous fournis, il servira à des petits achats souvenirs dans le camping ou des extras. Cet argent sera remis à l'équipe d'animation le jour du départ dans une enveloppe nominative. Si cela n'est pas souhaité par les parents, seuls les jeunes auront la responsabilité de leurs argents. Il sera possible, pour chaque enfant, de s'en servir à des moments donnés par l'équipe d'animation.

Les jeunes ont interdiction d'amener leur téléphone portable. Pourquoi ?

- Pour respecter l'équité entre jeunes, pourquoi certains en auraient et pas d'autres.
- Pour répondre à l'objectif d'autonomie, le but n'étant pas de couper les liens avec ses parents et les autres personnes extérieurs, mais de profiter des moments entre eux sans écrans.

Des photos seront envoyées sur un groupe WhatsApp tous les jours pour donner des nouvelles, ainsi si un jeune ressent le besoin de téléphoner à ses parents à un moment de la semaine, ce moment lui sera accordé.

Il sera bien rappelé en réunion et sur le groupe, que les photos ne doivent en aucun cas être partagés sur les réseaux sociaux ou ailleurs pour respecter le droit de l'image des enfants. Un document est mis à disposition au centre social sur la protection de l'enfance. Les parents en seront informés. (annexe n°7)

1. L'accueil des enfants en situation de handicap

L'inscription à ce séjour favorise l'inclusion des enfants en situation de handicap ou des enfants vivant des situations familiales difficiles, nous avons appelé les familles que nous connaissons pour proposer ce séjour en priorité.

Nous accueillons sur ce séjour un enfant atteint d'autisme et nous avons mis tout en œuvre pour favoriser son accueil :

- rdv avec son éducatrice + la famille
- contact avec une infirmière sur place pour lui donner son traitement (à confirmer)
- échange avec l'enfant avant le séjour
- information aux animateurs de la situation

Durant ces réunions et ses échanges, beaucoup de questions ont été posées afin de recueillir le maximum d'informations sur l'enfant pour que le séjour se passe le mieux possible.

En priorisant aussi le PASS COLO à destination des familles avec un quotient familial inférieur à 1500, dans le but de permettre aux familles de bénéficier d'une aide renforcée de la CAF.

Nous accueillons aussi des enfants avec des situations familiales difficiles sur ce séjour. Nous apporterons une attention particulière à ces enfants pour que les objectifs de sociabilisation et d'intégration soient bien respectés.

La posture des animateurs

Si les jeunes sont en vacances, ce n'est pas le cas de l'équipe d'animation, qui devra veiller à l'intégrité et au bien-être des participants. Les animateurs veilleront à l'application des règles de vie mises en place par les jeunes.

Les animateurs devront s'investir sur le projet pédagogique et la réalisation du programme d'activité ainsi que sa mise en place.

Des temps de pause et 1 jour de repos = 16h consécutives seront attribuées à chaque animateur. L'usage du téléphone portable est autorisé pour une bonne organisation (photos, déplacements, urgence..).

Nous n'avons pas de mineurs dans l'équipe pédagogique, c'est la loi du travail qui s'applique sur ce séjour.

L'animateur aura une tenue, un comportement et un langage adapté. Tous les soirs après le coucher des jeunes, l'équipe d'animation se réunira pour faire le point sur la journée passée et préparer celle à venir.

Les animateurs devront s'assurer d'écouter les jeunes pendant/avant et après le séjour s'ils ressentent le besoin de construire, de modifier certains moments de la journée ou autres. Avoir une oreille attentive permettra de donner les moyens à l'équipe et aux jeunes de pouvoir participer individuellement et collectivement au séjour.

Les animateurs ayant un comportement non adapté à l'encadrement des jeunes seront recadrés ou sanctionnés par le directeur.

Présentation de l'équipe d'animation



Mathieu Labro
Directeur DEJPS

" Dans la vie le respect et l'ouverture d'esprit sont des valeurs essentielles et la solidarité particulièrement sur ce séjour doit être une valeur qu'on remarque tous les jours "



Tom Marty
Animateur BAFA
Assistant sanitaire
Pompier de formation

" La cohésion et l'humour sont des valeurs essentielles pour passer de bonnes vacances "



Méline Rouchy
Animatrice BAFA

" L'amitié est une valeur importante pour créer des liens sur ce séjour. Ce qui est essentiel pour moi ? Le respect et la sécurité "



Lola Astorg
Animatrice BAFA + SB
Surveillante de baignade

" S'amuser est une valeur essentielle pour garder de bons souvenirs, l'autonomie est tout aussi important "



Bastien Arnault
Animateur BAFA
Surveillant de baignade

" La sagesse doit faire parti intégrante du séjour notamment pour régler conflit s'il y'a et pour ça la tolérance est primordial entre tous "

Le directeur viellera à suivre certains objectifs qui lui sont chères :

- Respect, ouverture d'esprit
- Solidarité et bienveillance entre tous
- Autonomie
- Partage

Rôle de du directeur et posture :

Coordonner :

Donner les moyens à l'équipe de préparer le séjour, de préparer des temps de réunion et de mettre en place les idées de chacun. (enfants et adultes)

Former :

Répondre à un besoin de formation, guider, conseiller l'équipe et faire en sorte que les animateurs puissent exprimer leurs envies, ainsi que les enfants.

Être un référent :

En matière de sécurité, de recommandations, en cas de problème...aussi bien pour l'équipe d'animation que pour les enfants, les parents, les représentants de la commune et tous les acteurs qui participent aux séjours.

Responsable :

C'est celui qui veille au bon déroulement de la semaine ainsi qu'au bien-être de l'équipe et des enfants.

Il est responsable aussi du temps de repos des animateurs et de veiller que la loi du travail soit bien respectée. Il est dit que :

Le Contrat d'engagement éducatif

Le Contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail spécifique utilisé pour l'encadrement et l'animation dans des accueils collectifs de mineurs. Il est destiné aux personnes qui exercent, de façon occasionnelle, des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs. Ce contrat particulier s'écarte des règles du droit du travail, notamment sur le temps de travail, le repos et la rémunération.

Repos et temps de travail : le salarié en CEE bénéficie d'une période de repos fixée à 24 heures consécutives minimum par période de 7 jours. Chaque jour, il bénéficie également d'une période de repos de 11 heures consécutives au minimum par période de 24 heures. Ces règles peuvent être adaptées selon que l'employé est logé sur place ou à son domicile.

Source : Journal de l'animation

Un document appelé : Roulement des animateurs est disponible et sera signé par les animateurs. (annexe n°8)



Infirmierie et soins :

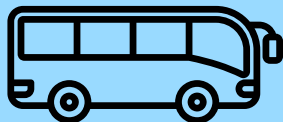
- L'animateur titulaire est désigné assistant sanitaire devra prendre en charge l'infirmierie, vérifier chaque fiche sanitaire avant de soigner un enfant et devra noter tous les soins prodigués. Assistant sanitaire : Tom Marty (Pompier volontaire et titulaire du diplôme premier secours)
- Le contenu de la pharmacie et des trousse de secours devra être vérifié régulièrement.
Avant et pendant
- Un listing des allergies et des problèmes éventuels sera dans un classeur ainsi que dans chaque trousse à pharmacie des animateurs.
- Une attention particulière sera apportée aux enfants sous traitement médical ou avec un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) ainsi qu'aux enfants ayant un trouble du comportement.

Le registre de l'infirmierie devra être tenu et remplie quotidiennement.

Une infirmière viendra sur place donner les traitements aux enfants. (à confirmer)

1. Transports et déplacements :

BUS



L'équipe devra veiller au bon déroulement des déplacements en car pour les différentes sorties :

- Ceintures obligatoires.
- Aucun enfant assis près des portes.
- Toujours un animateur à la montée et descente du bus ainsi qu'un animateur dans le bus à la montée des jeunes.
- NE JAMAIS LAISSER LES ENFANTS TOUT SEUL AVEC UN CHAUFFEUR SURTOUT s'il n'est pas déclaré sur TAM !! (déclaration RAM obligatoire si le chauffeur reste sur le séjour) Cela s'applique aussi avec tous les intervenants. Toujours un animateur avec les enfants !!



A PIED

Toujours, un animateur devant, au milieu et derrière, marcher du bon côté de la chaussée, bloquer la route sur passage piéton par deux animateurs pour traverser d'un endroit à un autre.



Le déplacement de nuit est à éviter, il doit s'effectuer de manière à ce que le groupe puisse être visible par les automobilistes à au moins 150 mètres (éclairage blanc ou jaune à l'avant, rouge à l'arrière, port de brassards au bras gauche ou brassières pour les accompagnateurs). La présence du système d'éclairage est facultative en agglomération si l'éclairage public est suffisant.

Référence : code de la route articles [R412-24](#), [R412-35](#), [R412-36](#) et [R412-42](#)

Avant toute sortie, il est indispensable de prévoir le [listing](#) ([télécharger la fiche sortie du centre](#)) ainsi que les [fiches sanitaires des mineurs](#) concernés par la sortie, la [trousse de secours](#), un [moyen de communication](#) ainsi qu'un [récapitulatif des principaux numéros d'urgences](#) (Samu, Pompiers, centre antipoison...) et [coordonnées téléphoniques de la structure et de ses responsables](#). Il est également important de confier au responsable du séjour un exemplaire du listing des mineurs concernés par la sortie. Prévoyez de l'eau.



A vélo

Deux files bien distinctes en fil indiennes avec un animateur devant, et un derrière. 50 m entre les deux files. (10 enfants max par file). Ars-en-Ré est une commune qui possède beaucoup de pistes cyclables, ceux qui réduisent les risques en termes de déplacement.

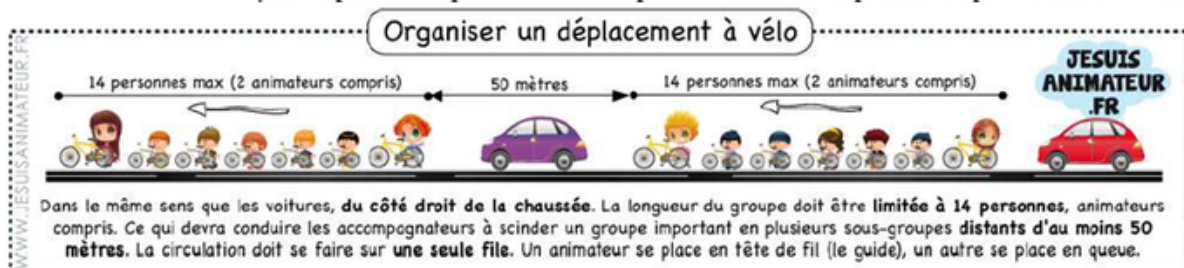
SE DÉPLACER À VÉLO AVEC UN GROUPE D'ENFANTS



Lors d'un déplacement à vélo avec des mineurs, il est impératif de respecter [le taux d'encadrement](#) applicable dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM). En aucun cas, il ne devra être inférieur à 2 animateurs (1 devant et 1 derrière), et cela **même à faible effectif**.

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un [repérage d'itinéraire](#) qui sera ensuite transmis au directeur de la structure. L'itinéraire prévu doit **tenir compte de l'âge, de la résistance et de l'endurance des participants**.

Lorsqu'une chaussée est bordée d'**emplacements réservés aux vélos** (pistes cyclables, bandes cyclables, voies de bus ouvertes aux vélos), **ils sont tenus de les utiliser** (dans le sens de la circulation). Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les cyclistes peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.



Réunion le 28/05/2026 Animateurs Séjour ile de ré

Faire signer fiches présence

1. Présentation + jeu des valeurs

Mathieu

Pas important
Assez important
Très important
Essentiel pour moi

Méline

Pas important
Assez important
Très important
Essentiel pour moi

Lola

Pas important
Assez important
Très important
Essentiel pour moi

Bastien

Pas important
Assez important
Très important
Essentiel pour moi

Mélissa

Pas important
Assez important
Très important
Essentiel pour moi

2. Présentation du début du pédagogique + programme d'activités

3. Présentation du power point canva

4. Conclusion de la réunion

Prochaines dates : le jeudi 11 juin à 17h30 à Jussac

Matériel : mardi 25 juin à 09h00 + achat matériel

Courses : vendredi 03 juillet à 10h00

Annexe n°2

Emplacement n°18,19,20,12,13 et 14

PLAN
Camping ESSI
Ars en Ré

- SERVICES
- Accueil Reception
 - Aire de jeux Play area
 - Aire de services camping car Area services for camper vans
 - Bac à vaisselle Dish washing sink
 - Boîte à livres Book box
 - Bornes électriques Power supply
 - Epicerie / Snack Grocery
 - Espace bébé Baby area
 - Espace frigo Fridge space
 - Laverie Laundry
 - Location de vélos Bicycle rental
 - Parking
 - Pétanque
 - Piscine Swimming pool
 - Point d'eau Water point
 - Local poubelles Local trash Cans
 - Sanitaires Sanitaires
 - Sanitaires handicapés Sanitaires for disabled persons
- HÉBERGEMENTS
- Locatifs Rental
 - Résidentiels Résidential



ALIMENTS	ENFANTS	PRÉ-ADOS	ADOS
Riz / entrée	30 g	40 g	50 g
Riz / Plat principal	50 g	60 g	80 g
Pâtes / Entrée	30 g	40 g	50 g
Pâtes / Plat principal	50 g	60 g	80 g
Pommes de terre / accompagnement	200 g	300 g	400 g
Purée en sachet	20 g	30 g	40 g
Courgette	150 g	200 g	250 g

haricots / petit poids

100g

ALIMENTS	ENFANTS	PRÉ-ADOS	ADOS
Salade verte	1 pour 7	1 pour 6	1 pour 5
Tomates / entrée	80 g	90 g	100 g
Viande	80 g	100 g	120 g
Poisson / en filet	100 g	115 g	130 g
Œufs / pour omelette	1,5 / pers	2 / pers	3 / pers
Lambon cru	30 g	40 g	50 g
Fromage	30 g	30 g	40 g

es quantités peuvent être modulées en fonction :

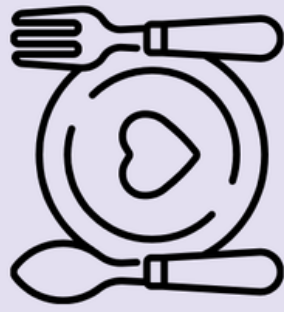
1 régime sans sel,
attention à bien rincer les
boîtes de conserves et ne

jamais saler.

EN ROUGE, remplacer par
un aliment moins salé



MENU DE LA SEMAINE



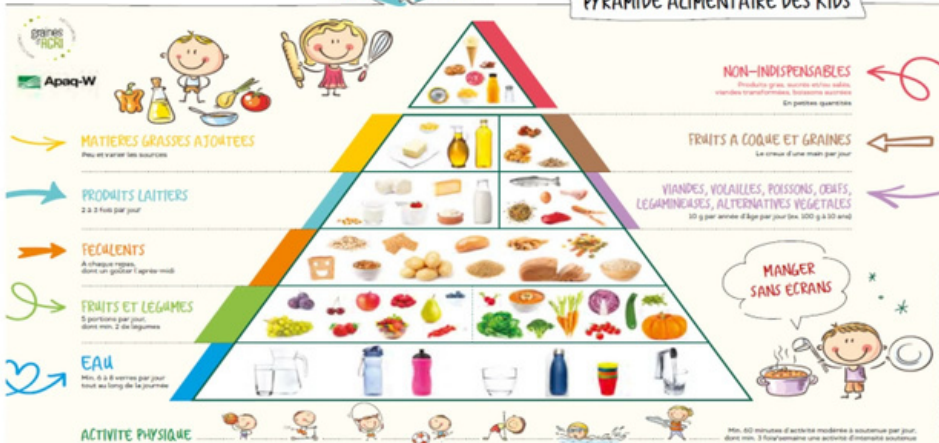
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	CHOCAPIC LAIT / CHOCOLAT JUS BISCOTTE	CHOCOLATINE CEREALES	JUS DE POMME / JUS D'ORANGE BANANE	CROISSANT / POMME	PAIN CONFITURE	RESTES
M i d i	TABOULET POISSON PANE/ RIZ YAOURT	 SANDWICH JAMBON-MAYO CHIPS COMPOTE	MELON STEACK HACHE / PUREE YAOURT	 SAUCISSON SANDWICH FROMAGE + JAMBON TOMATES CERISES ABRICOT	CAROTTE RAPPE POISSON PANE/ PETIT POIDS YAOURT	 SANDWICH ROSETTE/ CORNICHONS CHIPS CREPE YAHOO
Gouter	BRIOCHECHOCOLAT	MADELEINE	POMME-SPECULOS	PEPITO	COMPOTE/BONBONS	CHOCO
S O I R	TOMATES SAUCISSE/ LENTILLES FRUITS	COMCOMBRE A LA CREME POULET/CAROTTE/P ETIT POIDS FROMAGE	CORDON BLEU HARICOTS VERTS MOUSSE AUX CHOCOLAT	PATES - CARBO KIRI VIENNOIS	SURPRISE?	

BON POUR MOI



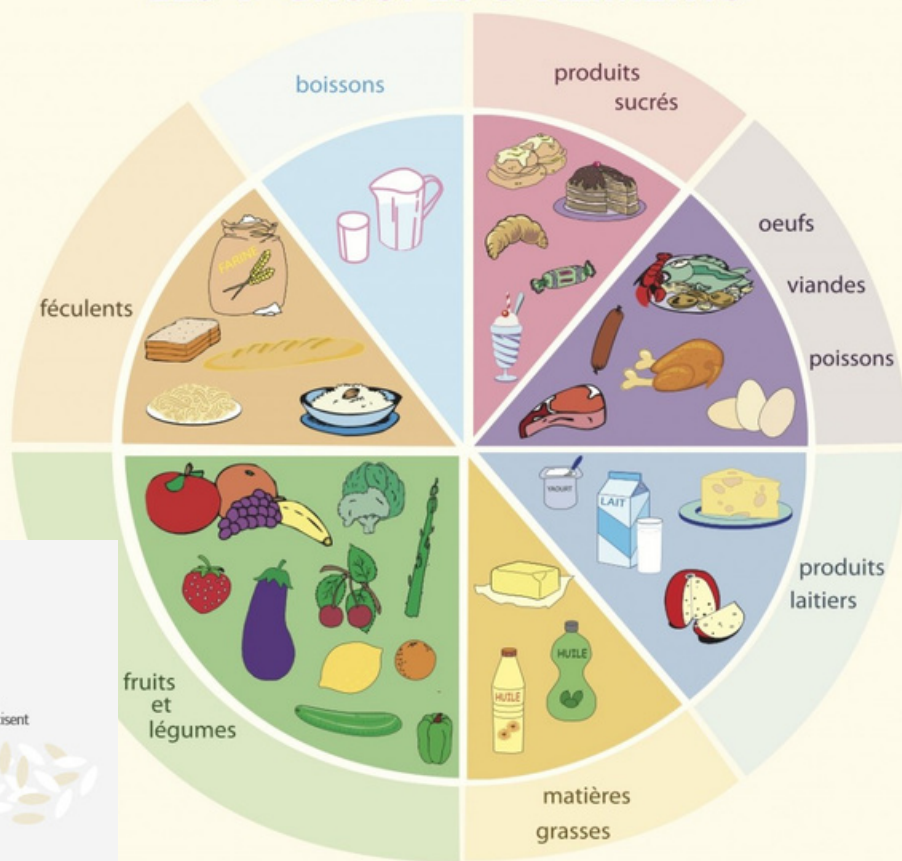
BON POUR MA PLANÈTE

PYRAMIDE ALIMENTAIRE DES KIDS



Annexe n°4

LES 7 GROUPES D'ALIMENTS



Les recommandations et repères nutritionnels

Si les besoins nutritionnels varient selon le sexe, l'âge, la corpulence et l'activité physique, le programme national nutrition santé (PNNS) établit des recommandations générales qui précisent les règles de base de l'équilibre alimentaire et nous aident à guider nos choix.



DES VACANCES

QUELQU'UN QUI PRÉFÈRE LES
VACANCES À LA MER

QUELQU'UN QUI MANGE
SOUVENT DES GLACES

QUELQU'UN QUI AIME FAIRE DES
RANDONNÉES

QUELQU'UN QUI EST DÉJÀ PARTI
EN COLO

QUELQU'UN QUI FAIT DES CHÂTEAUX
DE SABLE

QUELQU'UN QUI PRÉFÈRE LA
PISCINE QUE LA MER

QUELQU'UN QUI PRÉFÈRE LES
VACANCES À LA MONTAGNE

QUELQU'UN QUI ADORE FAIRE DES
GRASSE MAT

QUELQU'UN QUI MET DES TONGS

QUELQU'UN QUI EST DÉJÀ ALLÉ À
L'ÎLE DE RÉ

QUELQU'UN QUI AIME LES
VACANCES SPORTIVES

QUELQU'UN QUI AIME BIEN LIRE

QUELQU'UN QUI AIME LES
PIQUE-NIQUES

QUELQU'UN QUI AIME LES
VACANCES À LA CAMPAGNE

QUELQU'UN QUI A UN OBJET PORTE
BONHEUR

QUELQU'UN QUI EST BLAGUEUR

QUELQU'UN QUI ADORE BRONZER

QUELQU'UN QUI AIME FAIRE DU
VELO

QUELQU'UN QUI A DÉJÀ FAIT DU
BATEAU

QUELQU'UN QUI ADORE CUISINER

QUELQU'UN QUI PORTE TOUT LE
TEMPS UNE CASQUETTE EN ÉTÉ

QUELQU'UN QUI ADORE FAIRE DU
SHOPPING

QUELQU'UN QUI A LES CHEVEUX
LONG

QUELQU'UN QUI EST SOUVENT
DE BONNE HUMEUR

QUELQU'UN QUI ADORE LES
CHAMALLOW S

Location vélo 8/9/10

LUNDI 6	MARDI 7	MERCREDI 8	JEUDI 9	VENDREDI 10	SAMEDI 11	DIMANCHE 12
DÉPART À 8H00 BURON DE NAUCELLES PIQUE-NIQUE À 12H00 	GRANDS JEUX DANS ARS + COURSES	RECUPERATION DES VELOS A 9H00 BALADE SUR LES PISTES CYCLABLE 	MARCHE SUR LA PLACE D'ARS EN RE	VISITE DU PHARE DES BALEINES 	PECHE A PIEDS	DEPART 9H30 ARRET PIQUE-NIQUE + VISITE DE L'AQUARIUM DE LA ROCHELLE  RETOUR VERS 19H30
ARRIVEE AU CAMPING A 14H30 INSTALLATION ET VISITE DU CAMPING	PISCINE	JOURNEE PLAGE AVEC LE CENTRE DE LOISIRS D'ARS EN RE / PRÉVOIR PIQUE-NIQUE	ACTIVITE NAUTIQUES PADDLE + BATEAU A VOILE	PLAGE/ PREVOIR PIQUE-NIQUE RETOUR DES VELOS	PISCINE	
JEUX DE PRESENTATION / REGLES DE VIE		LOUPS GAROU/ TIMES'UP	POT AVEC LE COMITE DE JUMELAGE		CHAMALLOW SOIREE KARAOKE	



Politique de Protection de l'enfance

Child Protection Policy

Centre social de la vallée de l'Authre
2 place des écoles
15250 NAUCELLES
centre.social.vallee.authre@csiva.fr

Roulement repos hebdomadaire ANIMATEUR

	MATHIEU	LOLA	TOM	MELINE	BASTIEN
LUNDI	X	X	X	X	X
MARDI	X	X	X	X	X
MERCREDI	X	X	X	X	O
JEUDI	X	X	X	O	X
VENDREDI	X	X	O	X	X
SAMEDI	X	O	X	X	X
DIMANCHE	O	X	X	X	X

O = recup

X = travail

Le Contrat d'engagement éducatif

Le Contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail spécifique utilisé pour l'encadrement et l'animation dans des accueils collectifs de mineurs. Il est destiné aux personnes qui exercent, de façon occasionnelle, des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs. Ce contrat particulier s'écarte des règles du droit du travail, notamment sur le temps de travail, le repos et la rémunération.

Repos et temps de travail : le salarié en CEE bénéficie d'une période de repos fixée à 24 heures consécutives minimum par période de 7 jours. Chaque jour, il bénéficie également d'une période de repos de 11 heures consécutives au minimum par période de 24 heures. Ces règles peuvent être adaptées selon que l'employé est logé sur place ou à son domicile.

le 21/05/2026

Signature des salariés